

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2013**

**Présents** : QUERET Jean-Louis (Maire), SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David

**Absents excusés** : GENREAU François a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe  
LARBI Laurent a donné pouvoir à GOUDON Valérie

**Absents non excusés** : DURVILLE Julien

**Secrétaire de séance** : QUARTIER David

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

M. le Maire demande qu'une modification soit faite au sujet du prix des photocopies couleur pour les associations, il faut lire 0,10 € la photocopie au lieu de 0,10 centime d'Euro.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2013/014 Vote du compte de gestion 2012 :**

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de la commune 2012.**

#### **2013/015 Vote du compte administratif 2012 :**

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget de la commune.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 630 942,42 €

Dépenses de fonctionnement : 513 911,17 €

Résultat : 117 031,25€

Recettes d'investissement : 77 111,51 €

Dépenses d'investissement : 232 671,28 €

Résultat : -155 559,77 €

**Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de la commune 2012.**

#### **2013/016 Affectation du résultat du budget:**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012,

- un excédent de fonctionnement de 457 790,68 €
- un déficit d'investissement de 59 912,77 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 397 877,92 € en section de fonctionnement (compte 002).
- 44 533,94 € en section d'investissement (compte 001) et d'affecter au compte 1068 : 59 912,76 €

## **Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement**

### **2013/017 Vote du budget primitif 2013 :**

Après examen du budget primitif 2013 de la commune présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 941 111,92 €
- section investissement : 650 657,99 €

**Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif de la commune 2013**

### **2013/018 Vote des 3 taxes**

M. le Maire précise que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances. Etant donné que la commune fait partie de la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier il faut tenir compte des nouvelles taxes communautaires qui s'élèvent comme suit :

- Taxe d'habitation : 2,82%
- Taxe foncière bâti : 2,01%
- Taxe foncière non bâti : 6,32%
- CFE : 2,67%

Pour un montant total de 39 634 €

M. le Maire fait part de la réflexion de la commission des impôts qui était de ne pas alourdir outre mesure et compte-tenu du fait que les compétences de l'Intercommunalité devraient alléger les charges de fonctionnement, il a été décidé que les taux des taxes intercommunales seraient déduits de la charge fiscale de la commune.

Cependant afin d'équilibrer les finances, la commission des finances a décidé d'augmenter les taux d'imposition communaux de 1,5% (taux d'inflation), soient :

- Taxe d'habitation : 18,68%
- Taxe foncière bâti : 15,36%
- Taxe foncière non bâti : 44,81,%
- CFE : 18,04%

Pour un montant total de 276 597 €.

**Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.**

### **2013/019 Vote du compte de gestion du budget eau/assainissement 2012:**

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

**Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de l'eau /assainissement 2012.**

### **2013/020 Vote du compte administratif budget eau/assainissement 2012 :**

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement. Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

- Recettes de fonctionnement : 114 361,18 €
- Dépenses de fonctionnement : 97 801,70 €
- Résultat : 16 559,48 €
- Recettes d'investissement : 55 116,12 €
- Dépenses d'investissement : 54 650,69 €
- Résultat : 465,43 €

**Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de l'eau/assainissement 2012.**

### **2013/021 affectation du résultat budget eau/assainissement :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012,

- un excédent de fonctionnement de 204 125,23 €
- un excédent d'investissement de 5 449,45 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 204 125,23 € en section de fonctionnement 002
- 5 449,45 € en section d'investissement 001

**Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement**

### **2013/022 Vote du budget primitif eau/assainissement 2013:**

Après examen du budget primitif 2012 présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 324 108,30 €
- section investissement : 79 064,78 €

**Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif eau/assainissement 2013**

### **2013/023 vote du compte de gestion CCAS 2012 :**

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général.

**Les membres du conseil du CCAS déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part et votent à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget CCAS 2012.**

### **2013/024 vote du compte administratif CCAS 2012 :**

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte administratif du budget du CCAS

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 3.520,02 €  
Dépenses de fonctionnement : 3 142,72 €  
Résultat : 377,30 €

**Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget du CCAS.**

### **2013/025 Affectation du résultat du CCAS :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2012,

- un excédent de fonctionnement de 2 647 €

Les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 2 647 € en section de fonctionnement 002

**Le conseil du CCAS décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement.**

### **2013/026 Vote du budget primitif du CCAS 2013:**

Après examen du budget primitif 2013 de la commune présenté ligne par ligne par Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement 5 447€

**Le conseil du CCAS vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif 2013 du CCAS.**

## QUESTIONS DIVERSES

- M. BREUILLE-MARTIN demande si une interdiction de brûler sur la commune est en vigueur car certaines personnes ne se contentant pas de brûler des branchages font également brûler des plastiques ou autres matières particulièrement polluantes. M. le Maire répond qu'il existe un texte empêchant ce genre d'activités et que, si besoin est, des sanctions seront prises.
- M. BREUILLE-MARTIN demande si la convention avec les chasseurs a été revue. M. le Maire répond que la convention préparée depuis un certain temps déjà allait être soumise au Président de chasse.
- M. le Maire informe que le Conseil Général a décidé qu'à la rentrée prochaine les parents des enfants empruntant les transports scolaires devraient s'acquitter d'une participation aux frais d'inscription :
  - - Primaire 90,00 € / enfant / an
  - - Collège 100,00 € / enfant / an
  - - Lycée 120,00 € / enfant / an
  - - Handicapés gratuit
  - - Interne 76,00 € / enfant / an
  - - ½ tarif à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Les parents recevront les informations directement du Conseil général en temps utiles

La séance est levée à 23 h 10.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 16 avril 2013, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**